

Réf : 08 01 24 0001/SC

Madame Christine Lagarde
Ministre de l'Économie, des Finances
et de l'Emploi
139 rue de Bercy
75012 Paris

Paris, le 24 janvier 2008

Objet : Vente d'actions réservées aux salariés de France Télécom

Madame le Ministre,

La CFE-CGC est extrêmement surprise de votre arrêté stipulant les modalités de réduction relative à la souscription des actions réservées au personnel de France Télécom, consécutive à la nouvelle cession d'actions de l'Etat français dans la participation du groupe France Télécom-Orange.

Pour les 50 000 salariés ayant souscrit aux deux formules PEG Multiple Garanti (effet de levier) ou PEG Classique (abondement), vous avez fait le choix de privilégier la formule à « effet de levier » où les salariés achètent les actions à crédit avec l'aide de BNP Paribas en rétrocédant une partie de la plus-value et le résultat des dividendes pendant 4 ans.

L'offre à effet de levier (PEG multiple garanti) nous semble contraire à l'esprit des lois de privatisation qui visent à constituer un véritable actionariat salarié, durable et stable.

En souscrivant massivement, les salariés de France Télécom ont prouvé leur attachement à leur entreprise. Ils sont prêts à investir durablement et constituer un actionnaire stable. Il n'y a donc pas lieu à nos yeux, de favoriser la banque BNP Paribas

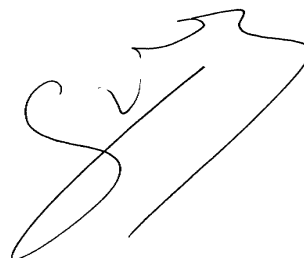
De plus dans le document diffusé par l'entreprise, s'il est indiqué qu'en cas de sur-souscription, la formule à « effet de levier » pourrait faire l'objet d'une réduction, ceci n'est nullement indiqué pour la formule avec abondement (PEG Classique). Les 50 000 salariés concernés, tous français, se sentent donc floués.

La CFE-CGC vous demande de modifier les termes de votre arrêté en permettant aux salariés de choisir leur formule PEG Multiple Garanti (effet de levier) ou PEG Classique (abondement).

En vous remerciant par avance de votre intervention, nous vous prions d'agréer, Madame le Ministre, l'expression de nos salutations respectueuses.



Pierre Morville
Délégué Syndical Central



Sébastien Crozier
Président